



acte certifié exécutoire,
transmis en Préfecture le 13 mai 2019
affiché ou publié le lundi 13 mai 2019
identifiant de télétransmission 073-200069110-20190502-lmc1H21952H1-DE
identifiant unique de l'acte lmc1H21952H1

Extrait du registre des décisions

Bureau du 02 mai 2019

n° 068-19

Objet : RD - Convention d'application pour les années 2018 et 2019 avec l'association Agate Territoires

- date de convocation le 26 avril 2019
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi deux mai à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Bassens, Ferme de Bressieux, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 36

Aillon-le-Jeune	Emmanuelle Andrevon
Aillon-le-Vieux	
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	
Challes-les-Eaux	
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Jean-Benoît Cerino - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Pierre Perez - Benoit Perrotton - Alexandra Turnar
Cognin	Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoaz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon
La Ravoire	Marc Chauvin
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Philippe Dubonnet
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 5

de Jean-Luc Berthalay à Damien Regairaz - de Aloïs Chassot à Xavier Dullin - de Christian Gogny à Jean-Marc Léoutre - de Pierre Hemar à Marc Chauvin - de Sylvie Koska à Driss Bourida

• conseillers excusés : 11

Jean-Pierre Beguin - François Blanc - Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Albert Darvey - Jérôme Esquevin - Maryse Fabre - Daniel Grosjean - Luc Meunier - Sylvie Vuillemet

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 02 mai 2019

délibération n° 068-19

objet **RD - Convention d'application pour les années 2018 et 2019 avec l'association Agate Territoires**

Lionel Mithieux, vice-président chargé de l'urbanisme, du projet d'agglomération et des évolutions de compétences, rappelle la signature d'une convention-cadre intervenue le 18 septembre 2003 entre la Communauté d'agglomération et Mission Développement Prospective qui réalise des études dans les domaines de la prospective territoriale, des politiques contractuelles et de l'observation des territoires, telles que :

- le suivi annuel du PLH,
- la réalisation de l'observatoire des inégalités sociales,
- la réalisation de l'observatoire du PDU,
- le bilan de la politique de la ville,
- la préparation des différentes politiques contractuelles,
- l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du projet d'agglomération.

Cette convention-cadre prévoit la signature d'une convention d'application annuelle par laquelle Grand Chambéry fixe le montant de sa contribution financière annuelle à Agate Territoires (nouvelle dénomination de Mission Développement Prospective).

Il est proposé de verser à Agates Territoires les contributions suivantes :

- 110 000 € pour l'année 2018 au vu du bilan d'activité,
- 110 000 € pour l'année 2019 au vu de la programmation prévisionnelle, avec notamment l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre du schéma directeur des aménagements touristiques et de loisirs de la porte de Saint-François-de-Sales et la réalisation de l'observatoire du parc social.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la décision du Bureau du 18 septembre 2003 approuvant la convention-cadre,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** la convention d'application à intervenir entre Grand Chambéry et Agate Territoires prévoyant une contribution financière annuelle de 110 000 € au titre des années 2018 et 2019,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer la convention,

Article 3 : **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 068-19

Objet de l'acte : RD - Convention d'application pour les années 2018 et 2019 avec l'association Agate Territoires

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 5 - Subventions 2 - Subventions accordées 2 - Aux associations

Date de l'acte : 02 mai 2019

Annexe(s) : Bilan d'activités, convention Agate, programmation AGATE 2019

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20190502-lmc1H21952H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H21952H1

Date de transmission en Préfecture : 13 mai 2019

Date de réception en Préfecture : 13 mai 2019